

Identification du module D9

Collaborateur technique	Patrick Insinna, David Ricci, Nicolas Raymondon
Version	3.0
Date	09.08.2019 – adopté par la CAQ Forêt le 20.08.2019

Titre	D9 Soins sylvicoles		
Prérequis	CFC de forestier-bûcheron ou formation équivalente. Souhaitable: de l'expérience pratique en soins sylvicoles ainsi que la participation préalable au module D7.		
Compétences enseignées	Organiser les soins en forêt et sur des stations particulières en fonction de la planification sylvicole de l'entreprise (buts, concept de soins) et des indications du chef d'entreprise (surfaces, priorités, délais) Diriger et surveiller la réalisation des travaux, documenter ces derniers selon les instructions de l'entreprise, établir les coûts effectifs (post-calculation).		
Contrôle des compétences	<u>Contrôle des objectifs d'apprentissage écrit (à la fin du module)</u> : Bases des soins sylvicoles et soins à des stations particulières <u>Contrôle des objectifs d'apprentissage sur le terrain (à la fin du module)</u> : analyser le peuplement; formuler l'ordre de travail sur la base du but culturel et de l'analyse du peuplement; justifier l'ordre de travail, expliquer les étapes des travaux et estimer les investissements nécessaires (temps, coûts)		
Niveau	3 (selon ModuQua) – 5 (selon CEC)		
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer la dynamique naturelle des peuplements forestiers et des biotopes particuliers. K2 • Expliquer les principes de la sylviculture proche de la nature K2 • Interpréter les bases de planification sylvicole d'une entreprise forestière (fonctions forestières, objectifs sylvicoles, concepts de soins) et leur portée sur les soins. K2 • Comparer les avantages et les inconvénients des concepts de soins aux jeunes peuplements. K4 • Décrire les caractéristiques des stations particulières et expliquer leur importance écologique (milieux naturels, diversité des espèces, niches, cycles, diversité des structures et mise en réseau). K2 • Définir le cadre de la mise en œuvre des soins (objectifs, priorités, période d'intervention, formation des collaborateurs, moyens techniques) sur la base de la planification sylvicole de l'entreprise et des objectifs sylvicoles y relatifs. K5 • A partir des conditions de mise en œuvre, préciser sur place les interventions sylvicoles et établir les ordres de travail pour les collaborateurs (objectifs, mesures, déroulement). K5 • Définir les mesures susceptibles de protéger les biotopes lors des interventions dans les peuplements et les biotopes particuliers et justifier ses choix. K5 • Estimer les coûts prévisionnels des interventions. K5 • Diriger les interventions sylvicoles, les surveiller et documenter le déroulement des opérations (carte des surfaces traitées, rapports d'heures). K5 • Effectuer une post-calculation sur la base du relevé des heures de travail et des chiffres clés de l'entreprise; analyser les résultats et proposer des mesures en vue d'optimiser les coûts. K6 		
Temps d'apprentissage	Théorie, exercices et travail pratique	76 h	
	Contrôle de compétence	4 h	
		80 h	
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission aux examens professionnels		
Offre du module	5 ans	Validité du certificat de compétence	10 ans